



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du troisième concours d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (troisième CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des troisièmes CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du troisième concours du CAFEP-CAPES, section langue des signes française, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. Jean-Louis BRUGEILLE
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de TOULOUSE

Vice-Présidente

Mme Isabelle COUEDON
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de RENNES

Membres du jury

M. Christophe GENDREAU-TOUCHAIS
Professeur certifié

Académie de POITIERS

Mme Mélanie MIGINIAC
Professeure certifiée

Académie de CLERMONT-FERRAND

Mme Peggy RETHORET
Professeure certifiée

Académie de STRASBOURG

M. Ouramdane YAKER
Professeur certifié

Académie de POITIERS

Personnel administratif choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines

M. Baba NABE
Attaché principal d'administration de l'Etat

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 24 février 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU